



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mars 2010 – 1 / 4

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Anheuser-Busch InBev Annonce une Émission d'Obligations

Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) (NYSE : BUD) annonce aujourd'hui avoir déterminé les conditions financières d'une émission d'obligations pour un montant total en principal de 3,25 milliards USD, constituée d'obligations à taux variable d'un montant total en principal de 500 millions USD venant à échéance en 2013, d'obligations à taux fixe d'un montant total en principal de 1,0 milliard USD venant à échéance en 2013, d'obligations à taux fixe d'un montant total en principal de 750 millions USD venant à échéance en 2015 et d'obligations à taux fixe d'un montant total en principal de 1,0 milliard USD venant à échéance en 2020. Les obligations porteront intérêt à concurrence du taux LIBOR trois mois majoré de 73 points de base pour les obligations à taux variable et à concurrence d'un taux annuel de 2,500% pour les obligations 2013, de 3,625% pour les obligations 2015 et de 5,000% pour les obligations 2020. Les obligations viendront à échéance le 26 mars 2013 pour les obligations à taux variable et les obligations 2013, le 15 avril 2015 pour les obligations 2015 et le 15 avril 2020 pour les obligations 2020.

Les obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. et seront inconditionnellement et irrévocablement garanties par sa société mère, Anheuser-Busch InBev NV/SA, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's). En outre, certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev NV/SA octroieront des garanties quant aux obligations.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mars 2010 – 2 / 4

Les obligations sont proposées et vendues à certains investisseurs institutionnels qualifiés aux États-Unis conformément à la règle 144A et, en dehors des États-Unis, conformément à la réglementation S du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé.

Felipe Dutra, CFO d'Anheuser-Busch InBev, a déclaré : « *L'émission d'obligations de 3,25 milliards USD de ce jour, cumulée au financement bancaire récemment annoncé de 17,2 milliards USD, continue de renforcer notre structure de capital. Les obligations nous permettent de refinancer la dette bancaire moyennant un financement moins onéreux et augmente notre capacité de tirage dans le cadre de notre nouvelle ligne de crédit revolving de 8,0 milliards USD, ce qui, par conséquent, renforce les liquidités de la Société.* »

Suite à la présente émission d'obligations et au refinancement de 17,2 milliards USD annoncé le 26 février 2010, les charges financières non récurrentes aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2010 incluront des charges de désactualisation additionnelles de respectivement 29 millions USD et 157 millions USD ainsi qu'un ajustement à la valeur de marché négatif unique estimé à environ 320 millions USD pour le 1^{er} trimestre 2010, puisque les swaps sur taux d'intérêt couvrant 5,85 milliards USD de la dette d'acquisition originale ne sont plus effectifs. L'impact attendu de l'ajustement à la valeur de marché négatif est fonction de la volatilité des taux d'intérêt et sera établi essentiellement au moment de la clôture de l'offre obligataire. Alors que les charges de désactualisation sont un élément non cash, l'équivalent de trésorerie de l'ajustement à la valeur de marché négatif sera étalé sur 2010 et 2011.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mars 2010 – 3 / 4

A propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) à travers des American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant qu'organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de bien plus de 200 marques de bière comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des forts 'champions locaux', comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Klinskoye, Sibirskaya Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale en exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser-Busch, dont les origines datent de 1852, à St. Louis aux Etats-Unis. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses environ 116 000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. En 2009, la société a réalisé des produits de 36,8 milliards d'USD. Pour plus d'informations, consultez notre site internet: www.ab-inbev.com.

Anheuser-Busch InBev Contacts:

Media

Marianne Amssoms

Tel: +1-212-573-9281

E-mail: marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck

Tel: +32-16-27-69-65

E-mail: Karen.couck@ab-inbev.com

Investisseurs

Robert Ottenstein

Tel: +1-212-573-4365

E-mail: robert.ottenstein@ab-inbev.com

Thelke Gerdes

Tel: +32-16-27-68-88

E-mail: thelke.gerdes@ab-inbev.com



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 25 mars 2010 – 4 / 4

L'accès au présent avis de presse est soumis à la condition que vous ayez lu et accepté les conditions suivantes.

L'accès au présent avis de presse est réservé à (a) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 anglais (l'« Ordonnance ») ou (b) des entités ayant un patrimoine important tombant sous le champ d'application de l'article 49 (1) de l'Ordonnance, et d'autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué, (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « personnes concernées »). Les obligations sont accessibles, et toute invitation, offre ou convention de souscrire, d'acquérir ou d'obtenir par d'autres moyens de telles obligations ne sera initiée qu'auprès des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne devrait pas agir ni se baser sur le présent avis de presse ou toute information quelconque contenue dans celui-ci.

Les obligations décrites ci-dessus n'ont pas été, et ne seront enregistrées conformément au Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), ou en vertu de toute disposition législative de droit financier dans tout autre état ou pays et ne peuvent pas faire l'objet d'une offre ou d'une cession aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Par conséquent, les obligations ne sont offertes et vendues (1) aux États-Unis, qu'à des « Qualified Institutional Buyers », tel que définis par, et conformément à, la règle 144A du Securities Act et (2) en dehors des États-Unis, qu'à des personnes non américaines, conformément à la Règle S du Securities Act. Aucune offre publique des obligations ne sera faite aux États-Unis. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. sera tenue, conformément à une convention de droits d'enregistrement conclue avec les acquéreurs initiaux des obligations, d'introduire une déclaration d'enregistrement pour une offre d'échange auprès de la Securities and Exchange Commission américaine relative à une offre d'échanger les obligations (et, dans certaines circonstances, d'introduire une déclaration d'enregistrement cadre relative aux reventes des obligations) contre de nouvelles obligations ayant des conditions similaires.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat d'instruments obligataires aux États-Unis ou dans tout autre pays.